AR Prefecture
082-218200871-20261105-DELIB1-DE
Reçu le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026

DEPARTEMENT
TARN ET GARONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LAFRANCAISE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le 5 novembre 2026 à 18 heures 30
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 29 octobre 2026, sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 23 Présents : 18 Votants : 21 Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne BENAICHE, Ronan COCHET—DESCHER, Anaëlle COMBALBERT, Joël COMBALBERT, Éric CONTE, Brigitte DELCASSE, Yannick DUBOUT, Françoise LABOUR, Camille LE BERGER, Fabien LEMAIRE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Procurations : Mme Véronique PATERNE a donné procuration à Mme Colette VERDOUX
M. Gérard ROCHE a donné procuration à M. Thierry DELBREIL
Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Brigittte DELCASSE

Excusés : - Absents : Marie-Laurence PRAISSAC, Thomas PIERRICK

Mme Colette VERDOUX a été élue secrétaire de séance

Délibération n° 1 : Emploi surcroit d'activité (Article L 332-23 1°) du Code Général de la fonction publique Territoriale) Adjoint Technique

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en raison des besoins de la collectivité et afin de répondre à un accroissement temporaire d'activité aux seins des services techniques pour la taille des arbres et l'entretien de la base de loisirs, il conviendrait de créer l'emploi ci-dessous.

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 1er janvier 2027 au 30 juin 2027	1	Adjoint Technique	Agent technique polyvalent	35 heures

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base de l'indice brut au 1er échelon du grade de nomination.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTENT** les propositions ci-dessus,
- **CHARGENT** le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat.
- **DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et sont inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Ainsi fait et délibéré le 5 novembre 2026
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme

MAIRIE DE LAFRANÇAISE TARN ET GARONNE

Le Maire
Thierry DELBREIL

Le Secrétaire de Séance
Colette VERDOUX

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien http://www.telerecours.fr)

Mise en ligne le : 09/11/2026 11:27 (Europe/Paris)
Collectivité : Lafrançaise
https://www.lafrancaise.fr/documents_administratifs/86548